

Accueil de doctorant au sein de la chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie

À l'image du dispositif CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche) qui permet aux doctorants d'être embauchés par une entreprise dans le cadre de leur thèse, un nouveau dispositif permet de réaliser ses travaux de recherche doctorale dans une administration publique.

Renforcer les ponts existants entre l'administration et la recherche, permettre à des jeunes étudiants de découvrir l'action publique et favoriser l'insertion des docteurs au sein de l'administration : c'est l'ambition des thèses Convention de formation par la recherche en administration (Cofra) créées en mars 2022 par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Ce dispositif encore expérimental prévoit le financement de thèses de doctorat moitié par l'administration centrale accueillante, moitié par la DGAFP.

La chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie est disposée à accueillir des étudiants qui envisagent des projets de thèses portant sur l'action publique locale en Nouvelle-Calédonie, notamment (mais pas exclusivement) traitant une ou plusieurs des dimensions suivantes.

- **Politiques publiques et services publics mis en œuvre sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie**
 - L'éventail des secteurs concernés est largement ouvert : politiques sociales (éducation, sport, formation), territoriales (services à la population, aménagement du territoire, infrastructures, environnement) ou économiques (emploi, développement, politiques sectorielles)
- **Finances publiques**
 - Fiscalité, budget, dette, comptabilité publique
- **Administration, gestion et management public**
 - Organisation administrative et évolution, gestion des ressources humaines, pilotage et accompagnement de la transformation...

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Être titulaire d'un diplôme de master (M2), délivré par une université française (ou d'un diplôme équivalent dans un pays signataire de l'accord relatif à l'Espace européen de l'enseignement supérieur)
- Disposer d'un projet de thèse en lien avec les domaines de l'action publique précités et d'un encadrement scientifique (directeur de thèse)
- Être inscrit dans une école doctorale accréditée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Si vous êtes intéressé par une thèse COFRA, prenez contact avec M Thomas Govedarica (thomas.govedarica@crtc.ccomptes.fr).